

160256

E37C54

A8

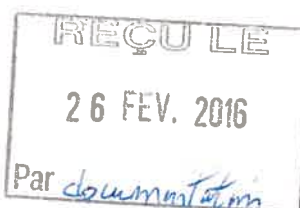
86-67

QLSE

**LES PROGRAMMES RÉVISÉS EN:**

- Techniques policières
- Techniques d'intervention en délinquance
- Techniques d'éducation en services de garde

Avis au ministre de l'Enseignement  
supérieur et de la Science



No. 86-67  
Conseil des collèges  
Avril 1986

© Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: premier trimestre 1986  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

360200  
80860021

ISBN: 2-550-16190-4

## TABLE DES MATIERES

|  | Page |
|--|------|
| 1. Présentation .....  | 1    |
| 2. Considérations d'ensemble sur les trois projets de programmes révisés ..... | 2    |
| 2.1 Projets de décision .....  | 2    |
| 2.2 Consultations et consensus .....   | 3    |
| 2.3 Stratégies d'implantation .....  | 3    |
| 2.4 Recommandation .....   | 4    |
| 2.5 Analyses particulières des trois dossiers .....                            | 4    |
| 3. Techniques policières (310.01) .....  | 5    |
| 3.1 Nouvelles orientations .....   | 5    |
| 3.2 Formation du policier comme intervenant auprès des citoyens .....          | 5    |
| 3.3 Trois lacunes possibles .....  | 6    |
| 3.4 Points à corriger .....  | 7    |
| 3.5 Informations à véhiculer à tous les étudiants .....                        | 7    |
| 3.6 Recommandation .....   | 8    |

|   | Page |
|---|------|
| 4. Techniques d'intervention en délinquance (310.02) .....                                    | 9    |
| 4.1 Nouvelles orientations .....  | 9    |
| 4.2 Formation en sociologie .....   | 10   |
| 4.3 Point à corriger .....  | 10   |
| 4.4 Promotion du programme révisé .....   | 11   |
| 4.5 Recommandation .....  | 12   |
| 5. Techniques d'éducation en services de garde (322.03) .....                                 | 13   |
| 5.1 Nouvelles orientations .....  | 13   |
| 5.2 Formation en administration et gestion .....  | 13   |
| 5.3 Clientèles masculines .....   | 14   |
| 5.4 Statut du programme .....   | 15   |
| 5.5 Recommandations .....   | 15   |
| 6. Rappel des recommandations .....   | 16   |
| 6.1 Recommandation touchant les trois programmes .....  | 16   |
| 6.2 Recommandation touchant les Techniques policières (310.01) ..                             | 16   |
| 6.3 Recommandation touchant les Techniques d'intervention en dé-<br>linquance (310.02) .....  | 16   |
| 6.4 Recommandation touchant les Techniques d'éducation en services<br>de garde (322.03) ..... | 17   |

## 1. Présentation

Le 24 janvier 1986, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soumettait à l'avis du Conseil des collèges trois projets de révision de programmes des Techniques humaines, à savoir Techniques policières (310.01), Techniques d'intervention en délinquance (310.02) et Techniques d'éducation en services de garde (322.03).

Dans chacun des trois cas, le Ministre entend autoriser l'implantation du programme révisé à partir de septembre 1986 et allouer les ressources financières requises pour cette implantation.

C'est à sa réunion régulière des 24 et 25 avril 1986 que le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur les trois programmes précités.

## 2. Considérations d'ensemble sur les trois projets de programmes révisés

Le présent texte regroupe trois avis du Conseil à savoir un avis sur chacun des projets de révision soumis à son attention. Le Conseil a étudié individuellement chacun des trois dossiers en faisant entre eux, cependant, les liens et recoupements qui s'imposent suivant le cadre d'analyse que la Commission s'est donnée pour l'étude des programmes expérimentaux et révisés. Il a donc été à même d'évaluer les points communs et les liens de parenté existant entre ces trois programmes. Le Conseil n'a aucune remarque ni recommandation spécifiques à faire sur ces communalités, sauf de réaffirmer l'importance qu'il accorde à la formation fondamentale des techniciens et à l'acquisition par eux d'habiletés et de connaissances transférables, autant que faire se peut.

### 2.1 Projets de décision

Le Conseil des collèges a quand même une remarque à faire qui vaut pour chacun des trois dossiers étudiés. Il déplore la pauvreté des informations disponibles concernant les impacts des modifications faites aux programmes sur les ressources humaines de même que sur les ressources matérielles et financières. Il déplore aussi l'absence d'explications et de motivation des changements proposés dans les trois programmes. Le Conseil aurait grandement apprécié que des projets de décision comportant tous ces éléments aient été rédigés pour chacun des trois programmes. Privé de ces outils précieux, le Conseil n'a pas pu se prononcer sur la faisabilité de l'implantation de ces trois programmes révisés à partir de septembre 1986.

## 2.2 Consultations et consensus

Les trois révisions dont il est question ici, à savoir les révisions des programmes Techniques policières, Techniques d'intervention en délinquance et Techniques d'éducation en services de garde, semblent avoir été réalisées en faisant les consultations requises tant auprès des milieux de l'éducation qu'auprès des milieux du travail. L'étude des trois dossiers permet de croire à l'existence d'assez larges consensus sur les projets de révision proposés. Certains intervenants ont proposé des modifications mineures à ces projets, modifications qui ont été prises en considération par le Ministère et qui sont, pour certaines, en voie d'être retenues.

## 2.3 Stratégies d'implantation

Par ailleurs, le Conseil s'est interrogé sur la stratégie d'implantation prévue pour chacun des trois programmes révisés. Les dossiers ne donnaient aucune information sur le perfectionnement prévu pour les enseignants. Or, les modifications apportées à chacun des programmes sont substantielles, tout particulièrement en ce qui a trait aux buts et objectifs de formation. Des changements de cette nature nécessitent souvent que les enseignants modifient leur façon de donner les cours en plus d'avoir à assimiler les nouveaux contenus de cours.

Compte tenu de ces faits, le Conseil des collèges juge primordial que l'on développe une stratégie d'implantation pour chacun des programmes révisés, stratégie qui devrait assurer que les enseignants et les autres

intervenants au programme s'approprient les modifications faites de façon à pouvoir les rendre effectives dans la réalisation du programme.

Les programmes révisés devraient être présentés officiellement à tous les intervenants à la faveur d'une rencontre de type "colloque" ou "séminaire" organisée et subventionnée par le Ministère.

#### 2.4 Recommandation

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

1. de définir pour chacun des trois programmes révisés (Techniques policières, Techniques d'intervention en délinquance, Techniques d'éducation en services de garde) une stratégie d'implantation qui permette à tous les intervenants à la réalisation du programme de s'approprier les changements intervenus au programme.

#### 2.5 Analyses particulières des trois dossiers

L'étude de chacun des dossiers a amené le Conseil à formuler des remarques et des recommandations particulières à chacun des projets de révision. Ces propos spécifiques à chacun des programmes apparaissent dans les trois sections subséquentes.

### 3. Techniques policières (310.01)

#### 3.1 Nouvelles orientations

Le Conseil des collèges est d'accord avec les orientations retenues au terme du processus de révision pour le programme Techniques policières. Ces orientations ont servi d'assise aux modifications apportées au programme. Le Conseil apprécie particulièrement l'approche plus pratique qui a été retenue et concrétisée lors de la révision de ce programme. Une formation mieux arrimée aux réalités concrètes du travail policier dans notre société ne peut que mieux préparer le futur policier à exercer sa profession.

Cependant, le Conseil estime que l'introduction d'activités pratiques dans la majorité des cours va entraîner des coûts de fonctionnement nouveaux, plus particulièrement au chapitre des frais de déplacements. Beaucoup de cours, en effet, prévoient des visites hors campus.

#### 3.2 Formation du policier comme intervenant auprès des citoyens

Le Conseil apprécie aussi l'effort fait par les responsables de la révision du programme de mieux former l'individu en tant qu'intervenant dans le cadre du travail policier. Il apparaît extrêmement important en effet que les policiers aient une formation solide en relations humaines, compte tenu de la nature de leur travail et des types très variés d'intervention qu'ils sont appelés à faire. On a trop longtemps négligé la formation à la relation d'aide au profit de la formation à l'intervention tactique.

Il conviendra cependant de bien évaluer les résultats des modifications du programme sur cet aspect important de la formation du futur policier. En effet, comme il s'agit surtout de nouvelles approches plutôt que de nouveaux cours, la réalisation effective des changements repose en très grande partie sur des modifications de la façon d'enseigner. Il est donc de la plus haute importance que les enseignants s'approprient les changements au programme afin d'être en mesure de bien les réaliser.

### 3.3 Trois lacunes possibles

Le projet de programme révisé amène le Conseil à s'interroger sur trois aspects de la formation en Techniques policières qui paraissent avoir été négligés. Il s'agit de la rédaction de rapport, de la santé et sécurité du travail et, enfin, du vécu professionnel du policier. On peut soupçonner que le stage de sixième session à l'Institut de police du Québec permettra à l'étudiant d'acquérir, du moins en partie, ces connaissances et habiletés. Il est cependant difficile de s'en faire une idée juste compte tenu du fait que le programme détaillé de cette sixième session ne fait pas partie du projet de révision.

Le Conseil insiste sur l'importance pour les futurs policiers de posséder des connaissances suffisantes en matière de santé et sécurité du travail. Il ne suffit pas qu'ils sachent manipuler de façon sécuritaire leurs armes de service et qu'ils aient acquis des techniques d'autodéfense. Il est aussi important que les étudiants aient une bonne connaissance de leur futur vécu professionnel et de la législation du travail qui s'y applique. Enfin, il est indispensable qu'ils aient développé des habiletés satisfaisantes à la rédaction de rapports étant donné l'importance que peuvent avoir ces rapports lorsque mis en preuve devant

une Cour de justice ou porté par un citoyen à l'appui d'une réclamation qu'il fait auprès d'organismes comme les compagnies d'assurances, la Commission de santé et sécurité du travail, le Service d'indemnisation des victimes d'actes criminels (SIVAC).

### 3.4 Points à corriger

Le Conseil a relevé dans le projet de révision soumis à son attention quelques éléments qui devraient être corrigés. Ainsi le **cours Code de sécurité routière devrait apparaître dans la partie obligatoire du programme** étant donné que sa réussite est préalable à l'admission au stage de sixième session. Par ailleurs, le Conseil croit **important qu'au moins un cours de langue seconde soit introduit dans le programme de Techniques policières**. En effet, cela va de soi si l'on compte fixer comme condition de diplôme un seuil minimum de maîtrise de la langue seconde. Une telle condition se justifie fort bien, d'ailleurs, étant donné qu'elle correspond aux exigences du marché du travail dans certaines régions et, plus particulièrement, dans la région de Montréal.

### 3.5 Informations à véhiculer à tous les étudiants

Ces exigences particulières en regard du bilinguisme devraient être **communiquées à tous les étudiants**, compte tenu entre autres du fait que le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) recrute ses candidats à travers toutes les régions du Québec. Or, le SPCUM est un employeur très important pour les finissants en Techniques policières. Comme ce corps policier a aussi des critères d'embauche plus sévères que tous les autres, il faudrait aussi en informer tous les étudiants.

Enfin, tous devraient aussi être mis au courant, avant leur inscription dans le programme de Techniques policières qu'ils auront des déboursés à faire pour obtenir le certificat médical requis pour leur admission au programme. Toutes ces informations à véhiculer aux étudiants devraient être inscrites dans le libellé du programme, au chapitre des perspectives professionnelles.

### 3.6 Recommandation

Compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, le Conseil des collèges recommande:

2. d'autoriser le programme révisé en Techniques policières en tenant compte des remarques faites relativement aux informations à véhiculer aux étudiants, aux points à corriger dans le programme et aux lacunes identifiées en rédaction de rapports, vécu professionnel et santé et sécurité du travail.

#### 4. Techniques d'intervention en délinquance (310.02)

##### 4.1 Nouvelles orientations

Le Conseil des collèges appuie les orientations retenues au terme du processus de révision pour le programme Techniques d'intervention en délinquance. C'est sur ces orientations que s'appuient les modifications apportées au programme. Le Conseil apprécie l'accent plus grand mis dans le programme révisé sur la formation pratique. Les futurs techniciens d'intervention en délinquance bénéficieront d'une formation plus concrète et plus appliquée.

Le Conseil croit, cependant, que l'introduction d'activités pratiques dans beaucoup de cours entraînera des coûts nouveaux au chapitre du fonctionnement. On devra sûrement prévoir des frais de déplacements pour plusieurs cours en plus de ceux prévisibles pour les deux nouveaux stages.

Le Conseil apprécie particulièrement l'élargissement des objectifs du programme vers les clientèles juvéniles et vers l'intervention en milieux semi-ouverts et ouverts. **Elle croit d'ailleurs que beaucoup de milieux d'intervention restent encore inexplorés.** On peut penser ici, par exemple, à certains réseaux populaires accueillant les délinquants ou faisant de la prévention, à des structures d'intervention non-institutionnelles. Le Conseil croit qu'il faudrait explorer ces nouveaux milieux et les utiliser comme ressources de stage. Ils peuvent être des débouchés dynamiques pour plusieurs diplômés et diplômées du programme.

#### 4.2 Formation en sociologie

L'examen du programme révisé a porté le Conseil à s'interroger sur la formation en sociologie prévue pour le futur technicien d'intervention en délinquance. Il lui semble que ce technicien devrait, à ce chapitre, bénéficier d'une formation au moins équivalente à celle du policier. Après tout, le contact qu'il a avec les délinquants et avec les autres clientèles auxquelles il a affaire dans ses interventions préventives est au moins aussi important et généralement beaucoup plus régulier et continu que celui qui est caractéristique du policier. **Le Conseil croit donc que le cours "Sociologie des différenciations sociales" apparaissant au programme Techniques policières devrait faire partie du curriculum du technicien d'intervention en délinquance.** Il pourrait être intégré dans la liste des cours au choix des collèges. En effet, c'est surtout dans les grandes régions métropolitaines que les techniciens auront à travailler avec des clientèles hétérogènes tant du point de vue de leur origine sociale que du point de vue de leur origine culturelle et ethnique.

#### 4.3 Point à corriger

Le Conseil a bien apprécié que le programme propose un cours sur les aspects particuliers de la délinquance chez les femmes, sur les problèmes qu'elles rencontrent dans les divers milieux d'intervention et sur les spécificités de l'intervention à faire auprès de cette clientèle.

Il est important que les futurs techniciens d'intervention en délinquance soient sensibilisés à ces questions et qu'ils aient développé certaines habiletés leur permettant d'intervenir de façon plus adaptée auprès des délinquantes.

Le Conseil s'est cependant interrogé sur le titre du cours abordant toutes ces questions. Il juge inapproprié le titre "Délinquance féminine" et il recommande que soit trouvé un nouveau titre reflétant mieux les objectifs de ce cours.

#### 4.4 Promotion du programme révisé

Le Conseil des collèges estime très important que le programme révisé en Techniques d'intervention en délinquance soit bien connu non seulement des employeurs actuels mais également des autres employeurs éventuels.

En effet, la situation du placement de ces techniciens a toujours été problématique, compte tenu du petit nombre de diplômés disponibles à l'emploi chaque année. Si le taux de chômage n'est pas dramatique, on ne peut passer sous silence le fort taux d'emplois non-reliés plus particulièrement chez les femmes diplômées. Ces techniciens sont en concurrence très souvent avec des techniciens en éducation spécialisée. On peut croire que, mieux informés, les employeurs pourraient plutôt les employer en complémentarité avec les techniciens en éducation spécialisée. Une campagne d'information bien orchestrée saurait sans doute faire valoir les nouvelles orientations du programme et les potentialités des techniciens en ce qui a trait à l'intervention préventive en regard de la délinquance et au support à la réinsertion sociale des délinquants.

#### 4.5 Recommandation

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, le Conseil des collèges recommande:

3. d'autoriser le programme révisé en Techniques d'intervention en délinquance à la condition que l'on introduise dans le programme, à l'intérieur de la liste de cours au choix des collèges, le cours "Sociologie des différenciations sociales" apparaissant dans le programme Techniques policières et que l'on corrige le titre du cours actuellement intitulé "Délinquance féminine".

## 5. Techniques d'éducation en services de garde (322.03)

### 5.1 Nouvelles orientations

Le Conseil des collèges apprécie les orientations retenues au terme du processus de révision du programme Techniques d'éducation en services de garde. Les changements apportés au programme s'appuient sur ces nouvelles orientations. Il est fort intéressant que le programme s'élargisse de manière à former des éducateurs capables d'intervenir dans divers types de services de garde et auprès d'une clientèle élargie incluant maintenant les enfants de 6 à 12 ans dans le cadre des garderies en milieu scolaire.

### 5.2 Formation en administration et gestion

L'examen du programme révisé a permis au Conseil de constater des modifications importantes dans le volet "administration et gestion" de la formation des techniciens. S'il est d'accord avec le retrait du cours de comptabilité, **le Conseil tient cependant à affirmer l'importance pour les techniciens d'éducation en services de garde d'avoir une formation de base en administration et gestion.** En effet, le travail des éducateurs en services de garde implique certaines tâches administratives importantes pour le fonctionnement adéquat du service de garde. Ces tâches sont généralement partagées entre les membres du personnel pour ce qui est de la gestion courante.

Cette formation de base en administration et gestion devrait être offerte à tous les étudiants, donc être intégrée à la partie obligatoire du programme. Le Conseil s'interroge sur la place effective qui est accordée à cette formation dans le programme révisé. Il lui semble que certaines notions fondamentales, entre autres en gestion des ressources humaines et des ressources matérielles, ne sont pas abordées.

### 5.3 Clientèles masculines

Le programme Techniques d'éducation en services de garde attire une clientèle presque exclusivement féminine. Or, les divers services de garde de même que l'Office des services de garde souhaitent une présence accrue d'hommes comme éducateurs en services de garde. **Le Conseil des collèges est d'accord avec ces intervenants et il croit qu'un effort spécial devrait être fait pour recruter plus de clientèle masculine dans ce programme.** En plus de spécifier dans les perspectives professionnelles du programme le fait que les milieux de travail souhaitent une présence accrue d'hommes dans leurs rangs, il conviendrait d'introduire ce secteur non traditionnel auprès des étudiants masculins dès le secondaire. Comme c'est souvent le cas dans des emplois non-traditionnels, il faut que les individus s'imaginent pouvoir exercer la profession avant d'avoir le désir d'en acquérir les compétences. Et cela c'est une question d'ouverture d'esprit et d'évolution des mentalités.

#### 5.4 Statut du programme

Bien qu'il n'en soit fait mention nulle part dans le dossier, le programme Techniques d'éducation en services de garde (322.03) a encore un statut expérimental. Le programme a cependant plus de dix ans d'existence et son développement dans le réseau des collèges est, pour le Ministère, à toutes fins pratiques terminé.

Le Conseil croit que l'ambiguïté doit cesser quant au statut du programme. Même s'il n'a pas été suivi et évalué comme un programme expérimental, **le Conseil juge qu'on devrait lui octroyer un statut régulier.** Cela ne viendrait que confirmer une situation de fait.

#### 5.5 Recommandations

Considérant tout ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

4. **d'autoriser le programme révisé en Techniques d'éducation en services de garde en tenant compte des remarques faites relativement aux informations à véhiculer aux étudiants masculins.**
5. **d'accorder au programme Techniques d'éducation en services de garde le statut de programme régulier.**

6. Rappel des recommandations

6.1 Recommandation touchant les trois programmes

1. Le Conseil des collègues recommande de définir pour chacun des trois programmes révisés (Techniques policières, Techniques d'intervention en délinquance, Techniques d'éducation en services de garde) une stratégie d'implantation qui permette à tous les intervenants à la réalisation du programme de s'approprier les changements intervenus au programme.

6.2 Recommandation touchant les Techniques policières (310.01)

2. Le Conseil des collègues recommande d'autoriser le programme révisé en Techniques policières en tenant compte des remarques faites relativement aux informations à véhiculer aux étudiants, aux points à corriger dans le programme et aux lacunes identifiées en rédaction de rapports, vécu professionnel et santé et sécurité du travail.

6.3 Recommandation touchant les Techniques d'intervention en délinquance (310.02)

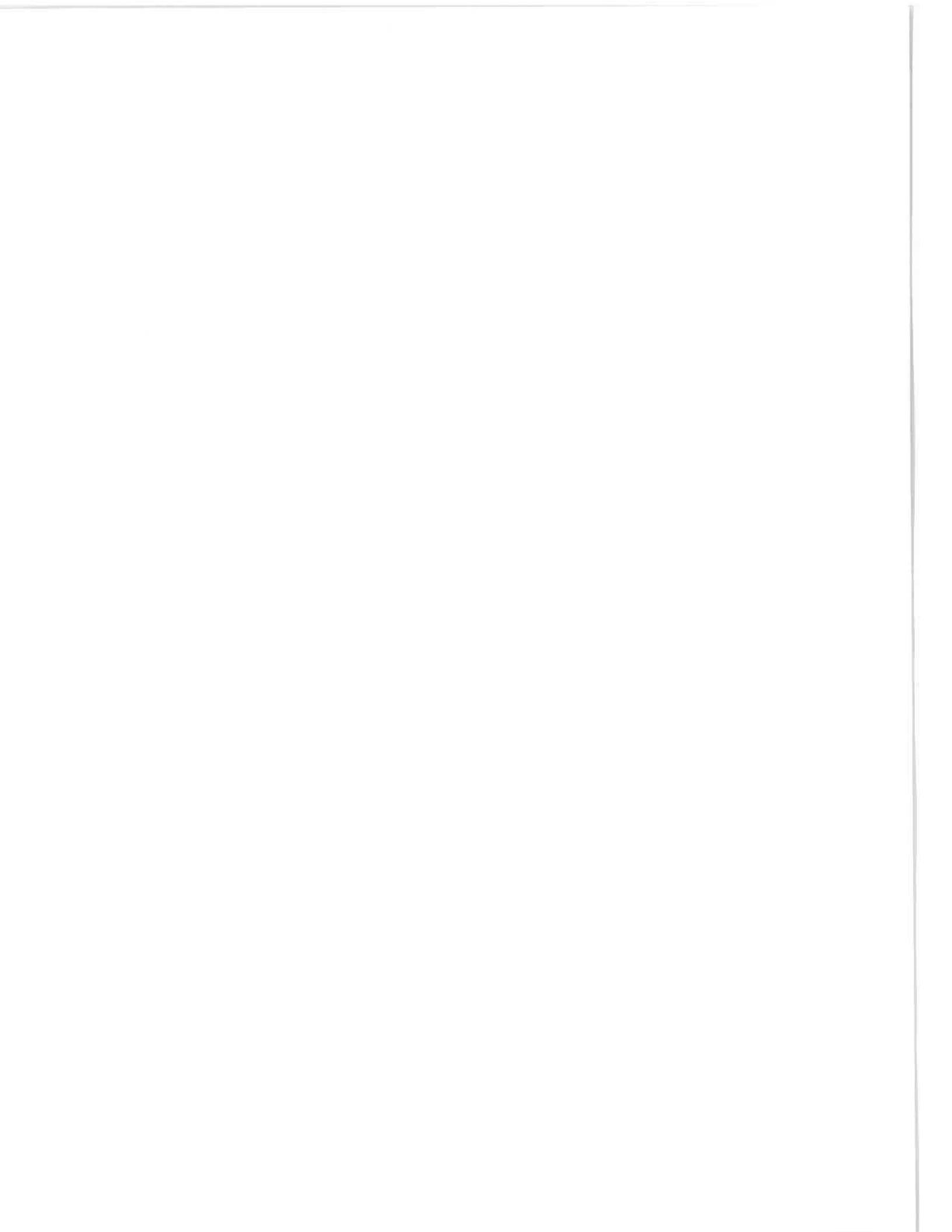
Le Conseil des collègues recommande d'autoriser le programme révisé en Techniques d'intervention en délinquance à la condition que l'on introduise dans le programme, à l'intérieur de la liste

de cours au choix de collèges, le cours "Sociologie des différenciations sociales" apparaissant dans le programme Techniques policières et que l'on corrige le titre du cours actuellement intitulé "Délinquance féminine".

6.4 Recommandations touchant Techniques d'éducation en services de garde (322.03)

Le Conseil des collèges recommande:

4. d'autoriser le programme révisé en Techniques d'éducation en services de garde en tenant compte des remarques faites relativement aux informations à véhiculer aux étudiants masculins;
5. d'accorder au programme Techniques d'éducation en services de garde le statut de programme régulier.



Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er décembre 1985)

Miriam Bailey

Chef du secteur des Techniques  
d'administration, secrétariat et informatique  
Collège Dawson, Campus Viger

Gilles Besner

Directeur adjoint  
Service d'éducation et d'information  
Union des Producteurs agricoles

Michel Blondin

Responsable de la formation  
Syndicat des Métallos  
Fédération des travailleurs du Québec

Pauline Cossette

Association féminine d'éducation et d'action sociale  
Saint-Hyacinthe

Guy Dauphinais

Consultant en développement organisationnel

Nicole Kobinger

Enseignante  
Cégep de Sainte-Foy

Suzie Robichaud

Enseignante  
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard

Président

Coordonnatrice:

Margaret Whyte

Agentes de recherche:

Françoise Cadieux  
Linda Bourget

Secrétaire de la permanence:

Lucie Germain

CONSEIL DES COLLÈGES  
1985-1986

---

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine  
Professeure Cégep de Rimouski

BÉLANGER, Paul  
Président de la Commission  
de l'évaluation  
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine  
Chef divisionnaire du maté-  
riel et des achats  
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude  
Conseiller syndical  
Syndicat canadien de la  
fonction publique

DEMERS, Emile  
Directeur des services  
pédagogiques  
Cégep de Valleyfield

DI MAULO, Vincent  
Professeur  
Cégep Bois-de-Boulogne

GAGNON, Manon  
Etudiante  
Cégep Edouard-Montpetit

GOLDBLOOM, Sheila  
Présidente du Conseil  
d'administration  
Cégep Vanier

JALBERT, André  
Directeur du Service de  
l'exploitation à la Fédération  
des caisses d'établissement du  
Québec

Secrétaire du Conseil  
Lucien Lelièvre

LAFLEUR, Marcel  
Directeur général  
Cégep de la Région de  
l'Amiante

LECLERC, Gilles  
Directeur des services  
pédagogiques  
Collège Marie-Victorin

QUELLET, Thérèse  
Directrice générale  
Commission des écoles  
catholiques de Québec

PLOURDE, Bibiane  
Professeure  
Cégep de l'Abitibi-  
Témiscamingue

SIMARD, Claude B.  
Président de la Commission de  
l'enseignement professionnel  
Conseil des collèges

VAN NESTE, André  
Professeur  
Département de métallurgie  
Université Laval

VILLENEUVE, Jos  
Président du Conseil d'adminis-  
tration  
Cégep Limoilou